

# Séance extraordinaire du 10 mai 2010

Procès-verbal



## 00 - CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2010

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet, Madame Ginette Lafrance

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 10 mai 2010, à dix-neuf heures (19h00), au Chalet des Sports de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal du 6 avril 2010
4. Autorisation de signature du Protocole établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds de stimulation de l'infrastructure.
5. Servitude de neige - Rue Carrier
6. Décréter travaux - Développement de la Tannerie
7. Période de questions des contribuables
8. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 6ième jour du mois de mai deux mil dix .

Ghislaine Gravel

Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

## 01 - OUVERTURE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le , à 19h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

-

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet et Ginette Lafrance, le conseiller, monsieur Rosaire Lemay formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

## 02 (2010-05-278) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en rayant l'article 3 - Procès-verbal du 6 avril 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **03 - PROCÈS-VERBAL**

### **3 - PROCÈS-VERBAL**

#### **03.01 - PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010**

##### **3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010**

Point enlevé.

## **04 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

### **4 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

#### **04.01 (2010-05-279) - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE**

##### **4.1 - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

QUE la Municipalité autorise la mairesse à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Agapit et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du *FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE* - Projet de construction du centre multifonctionnel de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **05.01 (2010-05-280) - SERVITUDE D'USAGE ET DE NEIGE**

##### **5.1 - SERVITUDE D'USAGE ET DE NEIGE - RUE CARRIER**

Considérant qu'il y a lieu d'établir une servitude d'usages et de neige, en faveur de la Municipalité sur le lot 3 640 266 du cadastre du Québec, telle que montrée au plan annexé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

Que ce Conseil autorise le Maire et Directeur général à faire toute chose nécessaire et à signer pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à une servitude d'usages et de neige sur le lot 3 640 266 en faveur de la municipalité.

Que les frais d'honoraires soient assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 - VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **6 - VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT**

#### **06.01 (2010-05-281) - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE**

##### **6.1 - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu,

Que le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux, pour la construction d'une nouvelle rue (135 mètres) et approximativement 350 mètres de servitude inclus la voirie, les services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin Inc., portant le numéro 502631, en date du 10 décembre 2009, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparé par SNC Lavalin Inc., en date du 10 décembre 2009 lesquels font partie intégrante de la présente comme annexes «A» et «B».

Que ce conseil est autorisé à dépenser une somme de 565 000 \$ comprenant le pavage et les bordures de rue.

La provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera suivante:

une somme de 357 650.18 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 300-12-09;  
contribution des promoteurs au montant de 207 349,82 \$.

Que la présente résolution abroge le règlement 306-04-10 adopté le 3 mai 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **08 (2010-05-282) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

### **8 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Ginette Lafrance et résolu cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 19hres 10 minutes.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse